



Enceinte, l'entreprise me demande une solution pour se separer de moi

Par **Morfa**, le **08/05/2020** à **13:26**

Bonjour,

Cela fait 1 an que j'ai intégré mon entreprise, tout se passait bien au début, mais depuis quelques mois l'ambiance est tendue, la directrice m'a prise en grippe, m'interdisant parfois de manger avec les mêmes personnes qu'elle, ou de parler avec mon équipe.

Nous sommes en période de confinement, et dès le début j'ai annoncé qu'il me serait difficile d'avoir une solution pour mon premier enfant, je leur ai donc suggéré de faire du télétravail (travaillant sur pc, et téléphone), cela m'a été refusé, et j'ai entendu des commentaires "y'en a qui ne font aucun effort", une fois que j'avais annoncé cela.

Par ailleurs, j'ai voulu me protéger car je venais d'apprendre ma grossesse. Un mois après leur avoir annoncé ma grossesse par AR, ils m'appellent pour me demander de trouver une solution pour se "séparer de moi", sans aller au contentieux".

Je n'ai pas l'intention de leur faire la moindre proposition, ni d'avoir un échange verbal, s'ils doivent me faire une proposition.

Mais j'apprends le retour à l'entreprise et ne sais pas comment me positionner par rapport à cela. Je n'ai pas forcément envie de travailler pour une entreprise qui n'a pas une once d'humanité. Mais je n'ai pas envie de les laisser faire, et je ne veux pas mettre en péril mon bébé.

Avez-vous des conseils à me donner ?

Par **youris**, le **08/05/2020** à **13:34**

bonjour,

comme l'entreprise ne veut pas de contentieux donc pas de licenciement, vous pouvez:

- soit continuer à travailler dans cette entreprise en réglant les problèmes relationnels internes.
- soit faire une rupture conventionnelle si vous trouvez un arrangement avec votre employeur.

- soit démissionner.

salutations

Par **Morfa**, le **08/05/2020 à 14:05**

Ils disent être déçu par moi, mais n'ont rien de concret contre moi, la patronne met une pression à la limite du harcèlement sur ses employés, mais personne ne bronche.

Au vu de ma situation je ne vais pas leur apporter une solution, alors que je suis une salariée protégée.

Mais ils risquent de me harceler et me mettre la pression plus, y a-t-il un moyen pour que je me protège de cela ?

Par **P.M.**, le **08/05/2020 à 14:40**

Bonjour,

Un licenciement n'est pas forcément contentieux s'il est basé sur une cause réelle et sérieuse. Même comme vous bénéficiez d'une protection relative, il ne pourrait être prononcé que pour faute grave...

La rupture conventionnelle implique un accord entre les parties mais vous n'êtes pas forcée de l'accepter...

C'est à vous de décider ce que vous voulez même si vous appréhendez le retour dans l'entreprise...

En cas de harcèlement moral, il faudrait consigner par écrit tous les faits qui pourraient le constituer et éventuellement les dénoncer par lettre recommandée avec AR à l'employeur...

Par **youris**, le **08/05/2020 à 15:24**

Je ne comprends pas trop votre raisonnement, vous n'avez pas vraiment envie de travailler pour cette entreprise, mais vous préférez subir un harcèlement éventuel plutôt que d'apporter une solution.

En faisant cela, vous risquez de mettre en péril votre enfant.

Par **P.M.**, le **08/05/2020 à 16:38**

Légalement une salariée n'a pas à subir du harcèlement moral, ce peut même être un délit...

Il est compréhensible qu'elle ne tienne pas à perdre son emploi et à ainsi donner raison au harceleur...